

**Programme « territoire d'industrie » sur l'Ouest et le Sud Creusois**

**Compte-rendu de la réunion d'information du jeudi 19 décembre 2019  
18 h 00, espace Claude Chabrol à Sardent**

Une réunion d'information a été coorganisée par la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest (CC CSO) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse (CCI 23), à l'attention des entreprises potentiellement concernées par le programme « territoire d'industrie », localisées sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest.

**Présents :**

-**CC CSO** : Sylvain GAUDY (Président), Jean-Claude TRUNDE (Vice-Président délégué à l'économie, au tourisme et au numérique), David GIRAUD (Directeur Général des Services) et François LONCLE (animateur forestier et référent filière bois dans le cadre du programme « territoire d'industrie »).

- **CCI 23** : Gilles BEAUCHOUX (Président) et Julien BERGOUNHON (responsable d'Activité Appui aux Entreprises - Conseiller Entreprises Industrie & Services).

-**Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriales (ADECT) « Mille Sources » (PETR Monts et Barrages / Pays Sud Creusois)** : Victoria MARTIN (chargée de mission emploi - formation).

-**Club des Entrepreneurs de Bourgneuf-Royère de Vassivière** : Véronique MONDY (Présidente) et Frédéric ADELIS (Trésorier).

-**Responsables d'entreprises potentiellement concernées par le programme** : Pierre TRONCHE (directeur SAS TARTIERE - Bourgneuf) ; Sébastien FOUCHET (directeur SAS ACCI Creuse - Ahun).

**Excusés :**

-**Représentants des intercommunalités partenaires** : Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse et Creuse Grand Sud.

-**Club des Entrepreneurs de Bourgneuf-Royère de Vassivière** : Guillaume FRACASSO (Vice-Président).

-**Responsables des entreprises** potentiellement concernées : LA Scime (Saint-Pierre-Bellevue), Bois et Séchoirs de la Mourne (Bourganeuf), Gaspar et Fils (Bourganeuf), Chopinaud Abattage Mécanique Exploitation Forestière (Banize), Leclerc Travaux Forestiers (Le-Monteil-au-Vicomte), Fromagerie Perreault (Busseau sur Creuse, commune d'Ahun), Conserverie des Mille Sources (Bourganeuf), Sequeira José et Fils (Bourganeuf), Cosylva (Bourganeuf / Langladure, commune de Saint-Dizier-Masbaraud), Naucodie (Le-Monteil-au-Vicomte), Nourisseau Granits (Le Compeix, commune de Saint-Pierre-Bellevue), Mattress France (Bourganeuf),

Meubles Blondor (Moutier d'Ahun), Le P'tit Garage (Saint-Dizier-Leyrenne, commune de Saint-Dizier-Masbaraud).

**Documents de référence :**

- projection de séance présentant le programme « territoire d'industrie » et les réflexions en cours - consultable sur demande ;
- note de présentation de l'ADECT « Mille Sources » - joint en annexe au présent compte-rendu.

**Objet de la réunion :**

La présente réunion a été organisée à l'attention des entreprises potentiellement concernées par le programme « territoire d'industrie », soit une quarantaine d'entreprises localisées sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest.

L'objet de cette réunion était de faire un point d'information, de recueillir des premiers retours sur le dispositif, sur l'état des réflexions et les thématiques identifiées, et d'échanger sur les besoins et les pistes d'actions pouvant être pertinentes.

La plupart des entreprises n'ont pu être représentées à cette réunion, mais 12 ont été rencontrées ou le seront prochainement par les représentants de la Communauté de communes.

Il s'agira également de mobiliser des industriels référents localement pour participer aux instances de pilotage et de coordination du programme, l'idéal étant d'en avoir au moins 3 par Communauté de communes.

---

**1) Qu'est ce que le programme « territoire d'industrie » ?**

« Territoire d'industrie » est un programme national lancé par l'Etat en novembre 2018, lors du Conseil National de l'Industrie, qui cible le maintien et le développement des activités industrielles par différents leviers d'intervention, dans des territoires au tissu industriel en déclin ou dans des territoires très ruraux.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, 14 territoires ont été retenus, dont un seul pour la Creuse, à savoir l'Ouest et le Sud Creusois, regroupant les Communautés de communes Creuse Sud Ouest, Creuse Grand Sud et Monts et Vallées Ouest Creuse (112 communes).

Ce dispositif concerne donc prioritairement les activités productives mais également celles qui gravitent autour (fournisseurs pour la production, sous-traitance par exemple).

Il appartient ainsi à chaque « territoire d'industrie » de proposer des actions pilotes, préparées et validées conjointement par les intercommunalités et les industriels locaux, intéressant les 4 axes majeurs suivants du programme national :

- Attirer.
- Recruter.
- Innover.
- Simplifier.

Le champ des possibles peut donc être large, mais pour une bonne mise en œuvre il s'agira de cibler au mieux les besoins locaux et de proposer quelques actions pilotes sur les 3 années (2020-2022).

Sur l'Ouest et le Sud Creusois, 3 filières se démarquent dans le tissu industriel :

- Bois, plus sur le territoire de Creuse Sud Ouest.
- Arts textiles / arts tissés, plus sur le territoire de Creuse Grand Sud.
- Métallurgie (mécanique industrielle, mécanique de précision), plus sur le territoire de Monts et Vallées Ouest Creuse.

Choix a été fait par les 3 Communautés de communes de dédier une animation spécifique à ces filières, en vue d'améliorer certaines initiatives et d'apporter une meilleure cohérence et une plus grande lisibilité à l'échelle du périmètre concerné. Les entreprises des autres secteurs d'activités seront également accompagnées sur toute demande durant les 3 années du dispositif. Il est d'ailleurs à noter des complémentarités et des relations de travail, déjà existantes ou potentielles, entre des entreprises de secteurs différents. L'intérêt de « territoire d'industrie » est justement de créer des liens entre les entreprises industrielles du territoire, qui ne se connaissent pas forcément mais qui peuvent avoir des besoins identiques et y répondre, notamment par leurs compétences respectives.

La démarche se formalisera par un contrat, à signer à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, et avant le renouvellement des Conseils municipaux et communautaires, afin d'activer dès que possible la phase opérationnelle.

Aux côtés des 3 intercommunalités, ce sont 6 partenaires de base qui peuvent accompagner les entreprises industrielles :

- L'Etat (Préfecture de la Creuse).
- La Région Nouvelle-Aquitaine, chef de file en matière de développement économique.
- 4 établissements « opérateurs » de l'Etat que sont Pôle Emploi, la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), la Banque Publique d'Investissement (BPI France) et Business France (marchés à l'international).

D'autres partenaires, tels que la CCI, les structures de l'emploi et de l'insertion, les groupements d'employeurs, les pépinières d'entreprises... sont également parties prenantes.

## **2) Point de situation sur l'Ouest et le Sud Creusois et premières orientations**

187 entreprises industrielles, dont 105 avec salariés composent le tissu industriel de l'Ouest et du Sud Creusois, représentant 1 456 salariés (dernières données au 31/12/2018 - source CCI 23).

Sur l'année 2019, un diagnostic a été conduit et des premières orientations ont pu être identifiées, selon 3 enjeux forts et complémentaires pour le périmètre du programme :

- Enjeu n°1 : **repenser la relation entre le territoire et son industrie afin de renforcer son attractivité.**
- Enjeu n°2 : **réussir les transitions et innover.**
- Enjeu n°3 : **garantir localement les compétences et l'emploi du tissu industriel.**

Les partenaires de base du dispositif et les 3 Communautés de communes ont ainsi formalisé un protocole d'accord pour décliner des soutiens opérationnels ultérieurs autour de ces 3 enjeux.

Des premiers entretiens individuels auprès des chefs d'entreprises ont été conduits par la Communauté de communes.

Il s'agit donc désormais de coconstruire les actions qui feront l'objet d'un soutien, technique et/ou financier des partenaires, via le futur contrat du territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois.

En référence aux 4 axes majeurs du programme, et notamment après consultation des partenaires de l'emploi et de l'insertion, 6 catégories d'actions pourraient être proposées, les contenus restant à préciser avec les entreprises industrielles :

- **1. Attirer de nouvelles recrues dans l'industrie** - 4 volets :
  - o Volet 1 : état des lieux des dispositifs en place.
  - o Volet 2 : soutenir l'intégration des populations actives.
  - o Volet 3 : soutenir l'amélioration de la marque employeur.
  - o Volet 4 : favoriser le recrutement, notamment par des actions innovantes d'apprentissage, y compris en lien avec l'enseignement, les lycées professionnels locaux pouvant être parties prenantes (lycée Raymond Loewy à La Souterraine sur le design, lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, notamment sur la filière bois, lycées d'Ahun sur agriculture et de Delphine Gay à Bourganeuf sur les services à la personne, même si ces deux derniers sont moins directement concernés par les métiers industriels).
  
- **2. Soutenir la labellisation et les certifications sur le territoire d'industrie** : il s'agit d'accompagner sur un plan juridique et financier des entreprises, notamment les TPE, à s'engager dans ce type de démarche, mais aussi à apporter une protection d'ordre juridique par la suite.
  
- Trois autres fiches intéresseraient l'ingénierie et l'animation locales, sur les trois filières marquantes du territoire d'industrie
- **3. Structurer et développer la filière arts textiles, arts tissés et savoir-faire d'excellence**, avec en référent la CC Creuse Grand Sud.
  
- **4. Soutenir la filière bois**, avec en référent la CC Creuse Sud Ouest.  
Une présentation des missions de l'animateur forêt / filière bois a été faite :
  - o Assistance aux Communes et aux professionnels dans la mise en œuvre d'un mode opératoire pour l'exploitation, la sortie et le transport des bois.
  - o Travail sur le foncier forestier avec les propriétaires et les Communes.
  - o Accompagner l'émergence de projets utilisant et valorisant le bois local, notamment pour le bois construction, le bois énergie.
  - o Accompagnement des projets de création ou de développement d'activités en lien avec l'ensemble des métiers de la filière bois, amont et aval, notamment pour les activités industrielles.

- 5. **Soutenir la métallurgie**, avec la CC Monts et Vallées Ouest Creuse en référent.

- 6. **Créer un écosystème attractif pour le développement des filières locales** : il s'agit de renforcer le lien entre les lycées professionnels du territoire et le tissu industriel, en instaurant des primes à l'embauche d'étudiants dans les entreprises locales, à leur sortie d'établissement, ou des primes à la création pour ceux qui créent leur activité sur le territoire d'industrie.

Deux autres réflexions sont également à poursuivre avec les organismes compétents (Banque des Territoires, Initiative Creuse notamment):

- o Accompagnement à l'immobilier (foncier et bâti) d'entreprise : proposition de mettre en place un fonds dédié l'immobilier d'entreprise pour remobilisation du bâti et foncier publics et privés.
- o Accompagnement à la création (prêts d'honneur dans le domaine industriel).

### **3) Points d'intérêt du programme « territoire d'industrie » :**

Les représentants de la Communauté de communes et de la CCI ont insisté sur les points suivants :

-en tout premier lieu, l'intérêt et la nécessité d'échanges réguliers entre collectivités et entreprises : le monde politique et celui des entreprises se côtoient peu malgré des objectifs communs en matière de développement économique d'un territoire ;

-cette démarche est expérimentale et donc adaptable, évolutive dans le temps, avec un pilotage commun collectivités / entreprises, un binôme élus / entrepreneurs, complémentaires pour faire remonter les besoins et monter des projets ;

- ce n'est pas un dispositif imposé mais fait pour répondre aux besoins des entreprises qui les expriment et qui sont les mieux à même de les connaître ;

- le développement économique passe par un développement humain ; les problématiques de recrutement et de formation sont récurrentes et il convient de se saisir du programme pour les appréhender autrement, apporter de nouvelles solutions, « innovantes », plus souples et plus réactives, avec les partenaires ;

- « territoire d'industrie » s'inscrit dans une politique d'accueil et d'attractivité volontariste, bien plus large, et la Communauté de communes est aussi aux côtés des chefs d'entreprises pour les accompagner dans leurs recrutements sur les aspects plus personnels. Lauréate d'un appel à projet « accueillir en Massif-Central » elle aura en effet début 2020 un référent capable de construire une offre et un accompagnement à l'installation sur le territoire ;

- « territoire d'industrie », c'est aussi une nouvelle façon de mobiliser les partenaires sur diverses problématiques, avec un engagement à répondre de manière réactive, en proximité, avec mobilisation de financements prioritaires pour les territoires reconnus. Pour résumer ce qu'apporte un tel dispositif, l'image d'un « grand meuble » avec plusieurs tiroirs, à ouvrir selon la nature des besoins, peut être utilisée.

- La Communauté de communes et la CCI ont un rôle d'animateur et de facilitateur pour répondre aux besoins du tissu industriel, en lien avec leur réseau de partenaires. Un des enjeux réside notamment dans la simplification des différents dispositifs d'accompagnement et dans la communication à faire sur ceux-ci auprès des entreprises.

#### **4) Articulation « Territoire d'Industrie » et ADECT « Mille Sources »**

L'ADECT a pour objectif **d'anticiper au mieux les besoins des entreprises en matière de formation et d'emploi de façon à favoriser l'accès à l'emploi** et s'inscrit en complémentarité du programme « territoire d'industrie ».

Piloté et financé par la DIRECCTE, ce dispositif permet de bénéficier en proximité d'un interlocuteur auprès des entreprises, à savoir Mme Victoria MARTIN, chargée de mission emploi et formation.

Le périmètre d'intervention concerne une partie du territoire d'industrie Ouest et Sud Creusoise, dont la Communauté de communes Creuse Sud Ouest.

Sur cette année 2020, la filière bois a été ciblée prioritaire.

Ainsi, Mme MARTIN interviendra aux côtés de M.LONCLE sur les aspects d'emploi et de formation, dans le cadre des actions concernées au programme « territoire d'industrie ». Des rencontres communes d'entreprises sont à programmer.

#### **5) Synthèse des échanges / débats**

- **D'une manière générale, plusieurs constats remontent :**

**-Un déficit d'attractivité de la Creuse qui questionne sur :**

- **les conditions générales d'accueil de population, dont des actifs pour différents types de métiers de l'industrie** (cadres, agents de maîtrise et ouvriers),
  - **la volonté des salariés, nouveaux arrivants, à rester sur le territoire.**
- Sur ce point la Communauté de communes mobilise à son niveau des moyens au titre de sa politique d'accueil, et sur des compétences spécifiques, telles que l'aménagement numérique, l'accueil de la petite enfance ou encore le logement locatif.

**-La problématique de la mobilité et de la culture de la vie en milieu rural** qui peut être mal appréhendée.

**-Dans le même ordre d'idée, un travail sur l'amélioration de l'image du territoire et de son industrie** est à conduire. Il faut que les locaux soient fiers de ce qui

est fait sur leur territoire et qu'ils le fassent connaître, à l'extérieur mais avant tout auprès des résidents du territoire.

-S'agissant de l'attractivité des métiers de l'industrie, **l'image de marque et le bien être** sont deux atouts à exploiter. Il s'agit ainsi de mieux **faire connaître les métiers de l'industrie et à capter des jeunes du territoire**, dès l'enseignement secondaire (collège).

Ce constat trouve particulièrement écho dans la filière bois qui, malgré des métiers et des besoins variés, souffre d'un déficit d'image auprès du grand public, avec parfois de vives critiques exprimées publiquement, voire des actes d'incivilité (détériorations d'engins).

- Une des actions collectives du programme « territoire d'industrie » vise à travailler la « **marque employeur** ».
- Une autre présentation du panel d'entreprises auprès de l'éducation nationale pourrait être faite, dans l'objectif d'en faire une véritable « **vitrine** ».
- S'agissant plus spécifiquement de la filière bois, l'interprofession « **FIBOIS** » peut permettre un rapprochement des écoles et des entreprises.

- **Besoins et questionnements spécifiques exprimés :**

-Il ressort des premiers entretiens individuels tenus et des échanges de cette réunion un **problème de recrutement sur tous types de métiers, quelle que soit la filière :**

- Filière bois : conducteurs d'engins, scieurs, bûcherons, mécanicien, machines et automatismes...
- Automatismes industriels, avec la nécessité de travailler avec des centres de formation très éloignés pour mettre en place des contrats de professionnalisation.
- Interrogations sur les modalités de recrutement sur des métiers spécialisés, notamment pour les arts tissés.

Les défauts d'information, d'image sur ces métiers imposent d'aller davantage au-devant du public demandeur d'emploi, notamment auprès des jeunes.

-Demande de **formations mutualisées en interne** au sein des activités de la 1<sup>ère</sup> transformation du bois (scieries), prioritairement destinées aux jeunes résident sur le territoire, limitant ainsi les temps et les frais de déplacements.

- Proposition d'organiser des **formations intra-muros au sein des entreprises volontaires, avec atelier de formation intégré sur le site industriel.**
- Il s'agirait, au sein de la filière, de **proposer différents stages intéressants différents métiers et différentes entreprises volontaires, afin de susciter un intérêt sur un de ces métiers et favoriser ainsi un ancrage local de main d'œuvre.** L'exemple de la filière bois pourrait aussi se décliner dans d'autres filières, d'autant plus que certaines peuvent avoir des besoins communs : chaudronnier, soudeurs....

-Un besoin de **collecte et de traitement, en proximité, des déchets électriques ou encore des matières plastiques.**

→ A titre d'exemple, la Fédération Française du Bâtiment de la Creuse conduit actuellement une réflexion pour la création de points de collecte maillant le département et adaptés en capacité. La localisation et la configuration des déchetteries existantes (mixtes : particuliers et professionnels) ne peut satisfaire les besoins.

- **Avis sur les pistes d'actions proposées au programme « territoire d'industrie »**

Les pistes d'actions proposées peuvent permettre de répondre aux besoins exprimés.

Des réserves ont toutefois été émises sur l'action n°2, relative aux démarches de labellisations, certifications, jugées non prioritaires.

Au-delà de l'accompagnement technique et/ou financier dans l'engagement et le suivi des démarches, ce type de soutien doit contribuer à l'amélioration de l'image et de la reconnaissance des entreprises. Il est en outre rappelé que de nombreuses TPE sont en dehors de cette démarche faute de moyens.

Le Conseil régional soutient également les démarches d'excellence et certaines entreprises ne sont pas suffisamment en lien avec leur organisme de rattachement de filière sur ces questions.

- **Suites à donner**

-Poursuite des entretiens individuels sur le mois de janvier 2020.

-Il convient d'identifier début janvier 2020 au moins 3 référents industriels locaux qui participeront aux instances de pilotage du programme.

-Ces instances sont appelées à se réunir, avec des groupes de travail spécifiques, pour dégager les actions pilotes à conduire sur les 3 années du futur contrat du territoire d'industrie.

- Au vu des remontées sur les problématiques de recrutement, une nouvelle rencontre est prévue avec l'ADECT et les autres partenaires de l'emploi et de l'insertion sur les questions d'emploi et de formation, d'où la nécessaire présence des industriels référents lors de ces échanges.